

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le seize novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Annie GOUJAT (ayant donné pouvoir à M. Aubin), Annie GRIZON (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Patrick PHILBERT (ayant donné pouvoir à M. Planche), Bénédicte BECONNIER (ayant donné pouvoir à Mme Renou-Mignien), Fabienne JARRIAULT (ayant donné pouvoir à Mme Large), Marcel LAMIRAULT (ayant donné pouvoir à Mme Hérault), Jean-Marc SORNIN (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Valérie VAQUETTE (ayant donné pouvoir à M. Durieux), Yves GUIGNOUARD, Claudine VAN MELCKEKEBEKE.

Le conseil municipal a désigné Mme Martine HERAULT comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011 a été approuvé.

2011/79 Décision modificative budgétaire n° 3

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de décision modificative budgétaire n° 3 de l'année,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative budgétaire n° 3 suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Article/Fonction	Libellé	Décision	Article/Fonction	Libellé	Décision
61522/020	Entretien de bâtiments	5000	6419/020	Remboursement salaire	17500
61524/020	Entretien bois et forêts	13000	7331/01	Remboursement taxe OM	3100
63513/020	Autres impôts locaux	15000	74718/01	Dotations diverses	3800
637/020	Autres impôts et taxes	2000	773/020	Mandats annulés	12600
6718/020	Frais d'impayés	1000			
673/020	Titres annulés	1000			
Total		37000	Total		37000

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Article Fonction	Libellé	Décision	Article Fonction	Libellé	Décision
2031/020	Frais d'études	9400	10222/01	Fonds de compensation TVA	2000
2033/020	Insertions et annonces	2800	13251/821	Subvention CDA	2000
205/020	Brevets et licences	600	13258/020	Subvention Agence de l'Eau	2000
2128/020	Agencement de terrains	11600	1383/822	Subventions par annuités	1000
2128/212	Agencement de terrains	5300			
21312/212	Travaux bâtiments scolaires	-6000			
21318/020	Travaux bâtiments divers	2400			
2135/020	Installation, agencement	2300			
2138/211	Autres constructions	1900			
21538/816	Autres réseaux	-20000			
21568/113	Matériel et outillage d'incendie	2600			
2181/020	Installations générales	5600			
2182/020	Matériel roulant	1300			
2182/823	Matériel roulant	-1000			
2183/020	Matériel de bureau, informatique	-13100			
2183/421	Matériel de bureau, informatique	600			
2184/020	Mobilier	200			
2188/020	Autres immobilisations	-1000			
2188/211	Autres immobilisations	-2000			
2188/821	Autres immobilisations	3500			
Total		7000	Total		7000

2011/80 Tarifs des services publics municipaux 2012

Le Conseil Municipal,

Appelé à fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2012,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission municipale chargée des finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Vacations funéraires : 20,00 €

Prise en charge d'un animal errant : 50,00 €

Droit de place au marché dominical (facturation au mètre linéaire) : 0,30 €

Droit de place journalier pour véhicule d'exposition vente : 110,00 €

Bibliothèque municipale :

Abonnement par famille (gratuit pour les mineurs, chômeurs, personnes percevant les minima sociaux)	11,00 €
1 ^{er} rappel pour non restitution d'ouvrage	1,00 €
2 ^{ème} rappel pour non restitution d'ouvrage	5,00 €
Photocopie	0,10 €
Renouvellement de carte d'abonné égarée	2,00 €
Abonnement annuel pour étudiant 18-26 ans	8,00 €
Abonnement 2 mois consécutifs pour vacanciers	3,00 €

Cimetière :

Concession trentenaire	74,00 €
Concession cinquantenaire	175,00 €
Case de columbarium de 30 ans	74,00 €
Case de columbarium de 50 ans	175,00 €
Case de columbarium annuelle	25,00 €

Accueil de loisirs :

	Tarif plein		Niulais	
			Extérieur	
Journée entière	Allocataire CAF		Niulais	13,00 €
			Extérieur	14,00 €
	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Niulais	11,10 €
			Extérieur	12,10 €
		Quotient 2	Niulais	3,50 €
			Extérieur	4,54 €
Quotient 3	Niulais	7,20 €		
	Extérieur	8,22 €		
Demi-journée avec repas	Tarif plein		Niulais	9,15 €
			Extérieur	10,17 €
	Allocataire CAF		Niulais	10,17 €
			Extérieur	10,73 €
	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Niulais	8,40 €
			Extérieur	8,97 €
Quotient 2		Niulais	2,50 €	
		Extérieur	3,10 €	
Quotient 3	Niulais	5,26 €		
	Extérieur	5,83 €		
Demi-journée sans repas	Tarif plein		Niulais	6,82 €
			Extérieur	7,38 €
	Allocataire CAF		Niulais	6,56 €
			Extérieur	6,92 €
	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Niulais	5,22 €
			Extérieur	5,60 €
Quotient 2		Niulais	1,86 €	
		Extérieur	2,22 €	
Quotient 3	Niulais	3,53 €		
	Extérieur	3,92 €		
Nuitée au centre			Niulais	4,34 €
			Extérieur	4,69 €
				2,90 €

La définition des quotients est celle arrêtée par délibération en date du 27 février 2008 à savoir :

Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
0 € < Q ≤ 501,07 €	501,07 € < Q ≤ 584,92 €	584,92 € < Q ≤ 760,00 €

Garderies scolaires et périscolaires :

Demi-heure	Non allocataire	0,67 €
	Allocataire régime général	0,65 €
	Allocataire avec passeport	0,62 €
Goûter	Non allocataire	0,67 €
	Allocataire régime général	0,65 €
	Allocataire avec passeport	0,62 €

Service culturel : droit d'entrée pour les animations payantes (personnes majeures) : 3,00 €

Restauration scolaire :

Tarifs	Strate de quotient		Tarifs	Strate de quotient	
1	0 < Q ≤ 254	1,90 €	6	474 < Q ≤ 671	2,56 €
2	254 < Q ≤ 287	2,01 €	7	671 < Q ≤ 800	2,65 €
3	287 < Q ≤ 320	2,14 €	8	800 < Q ≤ 1000	2,98 €
4	320 < Q ≤ 386	2,29 €	9	1000 < Q ≤ 1200	3,28 €
5	386 < Q ≤ 474	2,51 €	10	Q > 1200	3,64 €
Tarifs particuliers	Repas adulte	4,24 €			
	Repas enfant domicilié hors commune	4,14 €			
	Projet d'accueil individualisé	1,06 €			

Location des salles municipales de l'Espace Michel Crépeau :

Caution				1000,00 €
Location horaire pour activités lucratives				12,00 €
Location de l'office à la journée			Nieulais	82,00 €
			Extérieur	164,00 €
Salle du phare de Chassiron	Journée	Nieulais		92,00 €
		Extérieur		184,00 €
	Deux jours	Nieulais		145,00 €
		Extérieur		290,00 €
Salle du phare de la Coubre	Journée	Salle seule	Nieulais	320,00 €
			Extérieur	640,00 €
	Deux jours	Salle avec scène	Nieulais	440,00 €
			Extérieur	880,00 €
		Salle seule	Nieulais	490,00 €
			Extérieur	980,00 €
	Deux jours	Salle avec scène	Nieulais	670,00 €
			Extérieur	1340,00 €
Salle du phare de Chauveau		Journée		165,00 €
(Location réservée uniquement aux associations nieulaises)		Deux jours		245,00 €
Salle du phare de Cordouan (à la journée)			Salle seule	265,00 €
			Salle avec scène	315,00 €

2011/81 Tarifs du séjour ski 2012

Le Conseil Municipal,

Considérant l'organisation d'un séjour ski à l'intention des jeunes pendant les vacances de février 2012,

Appelé à déterminer les tarifs de ce séjour,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse et de la commission municipale chargée des finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs du séjour ski de février 2012 :

Allocataire CAF avec passeport			Allocataire CAF sans passeport	Non allocataire	Hors Commune
Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3			
0€ < Q ≤ 501,07€	501,07€ < Q ≤ 584,92€	584,92€ < Q ≤ 760,00€			
132,00 €	225,00 €	305,00 €	380,00 €	450,00 €	600,00 €

2011/82 Recensement de la population. Création de 12 emplois contractuels d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal,

Considérant que les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février 2012,

Considérant que pour mener à bien ces opérations il convient de créer 12 emplois contractuels d'agents recenseurs,

Appelé à créer les emplois et à fixer la rémunération des agents recrutés,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer 12 emplois contractuels d'agents recenseurs pour la période du 1^{er} janvier au 29 février 2012 et fixe la rémunération brute de ces agents à 1,72 € par bulletin individuel et à 1,13 € par bulletin de logement.

2011/83 Convention de partenariat pour l'enlèvement et le traitement des consommables bureautiques

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur une proposition de convention de partenariat pour l'enlèvement et le traitement des consommables bureautiques avec la structure dénommée « Les Ateliers du Bocage » qui appartient à la branche Economie Solidaire et Insertion d'Emmaüs France,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat pour l'enlèvement et le traitement des consommables bureautiques avec la structure dénommée « Les Ateliers du Bocage » qui appartient à la branche Economie Solidaire et Insertion d'Emmaüs France et autorise le Maire à la signer.

2011/84 Ressources humaines : garantie de prévoyance collective. Contrat groupe de maintien de salaire

Le Conseil Municipal,

Considérant que la prise en charge du demi-traitement manquant des agents municipaux en position d'arrêt maladie peut être assurée par une garantie spécifique souscrite auprès d'organismes mutualistes et d'assurance soit à titre individuel par chaque agent ou dans le cadre d'un contrat groupe collectif,

Considérant que dans l'objectif d'obtenir la meilleure garantie possible pour les agents, la commune a étudié la possibilité de souscrire un contrat groupe couvrant cette hypothèse de passage à demi-traitement,

Vu la proposition de la municipalité de retenir l'offre formulée par la SMACL sachant que la Commune ne participera pas à la prise en charge, même partielle, de la cotisation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les pièces avec la SMACL pour la mise en place d'un contrat groupe de maintien des salaires pour les agents de la collectivité.

2011/85 Convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour la réalisation de travaux de génie civil annexes rue des Acacias

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre du projet d'effacement des réseaux aériens de la rue des Acacias, la conduite des travaux de génie civil du réseau de télécom peut être assuré par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural,

Après avoir pris connaissance du projet de convention de mandat établi par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural faisant état d'une participation financière de la Commune de 20.799,23 €,

Considérant que le paiement de cette somme peut faire l'objet d'un remboursement échelonné en cinq annuités maximum sans intérêt ni frais,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour la réalisation de travaux de génie civil annexes rue des Acacias, autorise le Maire à signer cette convention et décidé que le paiement de la somme due s'effectuera en cinq annuités.

La séance a été levée à vingt et une heures vingt.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Martine HERAULT

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Guy BRISE

Serge COMTE

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Sylvie POUVREAU

Rodolphe CHAVIGNAY

Magali LARGE

Gaston BERITAUULT

Philippe DURIEUX

Jacques SIMONNEAU